ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 109067

Texte de la question

M. Franck Marlin souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la perception de droits d'auteurs pour la photographie d'oeuvres d'art. En effet, l'un de ses administrés lui a fait part de la perception de tels droits lors de la commande d'image à l'agence photographique de la Réunion des musées nationaux pour une oeuvre, libre de droit, de son ancêtre Israël Silvestre. Outre le fait que la technique de reproduction lui paraît contestable, s'agissant de gravure, l'intéressé estime que ce travail ne doit pas comporter de créativité mais uniquement une grande technicité. Dès lors, il s'interroge sur de tels droits considérant par ailleurs que la photographie de ces oeuvres n'est pas autorisée au plus grand nombre et qu'elle constitue donc un privilège injustifié. Il lui saurait gré de bien vouloir lui indiquer sa position sur ce point.

Données clés

Auteur : M. Franck Marlin
Circonscription : Essonne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 109067
Rubrique : Propriété intellectuelle
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11478